

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU **VENDREDI 18 MAI 2018** à 20 heures 30

**Étaient présents :** M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme LE GALLO, MM. JEGLOT, LE POTTIER, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

**Absents excusés :**

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à M. Michel JOUAN  
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à Mme Véronique LE GALLO  
Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER  
Mme Lyne MILBEO  
M. Samuel BRIAND

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique LE GALLO

Ouverture de la séance à 20 heures 37

Le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2018 est adopté.

**1. LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018**

Les loyers seront augmentés de 1.05 %, indice de référence des loyers de décembre 2017, soit :

• **Nouvelle Résidence - Foyer Social**

Surface utile	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
3 studios aile ouest – 86,40 m <sup>2</sup>	280,76 Euros	283.71 Euros
1 studio aile nord n° 3 – 59,40 m <sup>2</sup>	192,99 Euros	195.02 Euros
1 studio aile nord n° 4 – 53,40 m <sup>2</sup>	173,37 Euros	175.19 Euros
2 studios aile nord n° 1 et 2 – 52,40 m <sup>2</sup>	170,12 Euros	171.90 Euros
1 studio aile nord n° 5 – 51,40 m <sup>2</sup>	167,28 Euros	169.04 Euros

• **Autres logements**

	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
Logement sous-sol du Foyer social 16 rue Jean Moulin (121 m <sup>2</sup> )	287,97 Euros	291 Euros
Logement -11 rue Pierre Loti (125 m <sup>2</sup> )	373,99 Euros	377.92 Euros
+ garage	+ 27,47 Euros	+ 27.76 Euros

• **Résidence Champêtre**

Surface utile	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
1 <sup>ère</sup> TRANCHE 94.65 m <sup>2</sup> F2	281,55 Euros	284.51 Euros
1 <sup>ère</sup> TRANCHE 121.45 m <sup>2</sup> F4	359,97 Euros	363.75 Euros
2 <sup>ème</sup> TRANCHE 121.45 m <sup>2</sup> F4	359,97 Euros	363.75 Euros
Garages rue Jeanne d'Arc	9,79 Euros	9.90 Euros

• **Ancien logement de fonctions – 11 rue du Gl de Gaulle**

Surface utile	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
Logement 102.36 m <sup>2</sup> F3	427.34 Euros	431.83 Euros

• **Logement -2 rue des Lilas**

		TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
Logement	F3 (115 M2)	515,28 Euros	520.69 Euros
	Logement	Dont 487,36 €	Dont 492.48 €
	Garage+cellier	27,92 €	28.21 €

• **Logement - 4 rue des Lilas**

		TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
	Surface utile		
Logement	41.39 m2 F1	175,21 Euros	177.05 Euros

• **Logement - 1 rue du Centre**

		TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
Logement	F6 (135 m2)	561,00 Euros	566.89 Euros
	Loyer + garage		

• **Logement - 3 rue du Centre**

		TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2018
	Surface utile		
Logement	113.75 m2 F4	528,91 Euros	534.46 Euros
	Loyer	Dont 513,95 €	Dont 519.35 €
	Annexe jardin	14,96 €	15.11 €

**2. SDE22 – ECLAIRAGE AUTOUR DE LA MAIRIE**

La décision est reportée afin que le maire revoie avec le SDE le coût du changement de l'éclairage autour de la mairie.

**3. EMPRUNT 2018 POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU GL DE GAULLE**

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention d'emprunt pour 250 000 € avec le crédit agricole pour un prêt à taux fixe de 1.48 % remboursable sur 15 ans avec un amortissement constant du capital. La commission d'engagement sera de 375 €, soit 0.15 % du montant du prêt.

**4. DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES – CONVENTION AVEC LE CDG22**

Le conseil désigne le CDG22 pour assurer les fonctions de délégué à la protection des données et autorise le maire à signer la convention correspondante avec une contribution annuelle fixée à 520 €.

**5. SUBVENTION 2018 POUR ASSOCIATION FUTSAL**

Une subvention de 305 € est accordée à l'association Futsal pour 2018.

**6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AC n° 18.

**7. CHEMIN DE RANDONNEE - CONVENTION**

Le conseil autorise le maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles ZP n° 40 et 31.

Clôture de la séance : 21 heures 52.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 mai 2018.

A Saint-Barnabé, le 22 mai 2018

La Secrétaire de séance,  
Véronique LE GALLO

Le Maire,  
Georges LE FRANC